

12 / Marianne / 5 au 11 juin 2020
Événement
"DÉLÉGUER NOTRE ALIMENTATION"
Par Vanessa Ratignier

« Pour nous, c'est niet », assure l'entourage du ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, à propos de l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mexique. Hélas, c'est un autre son de cloche qui retentit du côté de Jean-Baptiste Lemoyne, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, qui a représenté la France lors des discussions et affirme le soutien tricolore à Bruxelles. Le 28 avril, tandis que la moitié de l'humanité était confinée, le commissaire européen chargé du commerce, Phil Hogan, annonçait l'accord avec une satisfaction toute bruxelloise: « Ces derniers temps, la lutte que nous menons dans la crise du coronavirus mobilise toute notre énergie, mais nous avons aussi fait progresser notre programme en faveur d'un commerce ouvert et équitable, qui n'a rien perdu en importance. Nous aurons encore plus besoin de cette ouverture, de ces partenariats et de cette coopération pour reconstruire nos économies après la pandémie.» C'est vrai, rien de tel qu'un bon accord de libre-échange pour répondre à la crise du siècle.

«Il y a eu beaucoup de sensationnalisme dans cette annonce, tempère Jean-Baptiste Lemoyne. Il ne s'agit pas d'un nouvel accord mais de la modernisation d'un accord préexistant, ce qui n'est pas tout à fait pareil » Les discussions ont débuté en 2016, sur la base d'un accord signé en 1997 avec le Mexique et entré en vigueur en 2000 ; la majeure partie des dispositions a été adoptée en 2018. «Le commerce relève de la compétence exclusive de l'Union européenne, qui négocie directement et rend compte aux Etats membres lors du Conseil des ministres et de réunions régulières avec les représentants de ces derniers. Dans le cadre des discussions avec le Mexique, la France a voulu inscrire noir sur blanc l'accord de Paris, souhaitant qu'il devienne une clause essentielle dans les accords commerciaux avec possible suspension de ces derniers s'il n'est pas respecté » , déclare-t-il. Glissant: « C'est un combat que je porte depuis deux ans. » On est rassurés.

Variable d'ajustement

Dans ses grandes lignes, l'accord avec le Mexique supprime notamment les droits de douane pour la quasi-totalité des échanges de biens. Dont les produits agricoles. Ce qui suscite de très vives inquiétudes. «Cet accord verra chaque année l'importation de plusieurs milliers de tonnes de produits issus de l'élevage», souligne la Coordination rurale, selon laquelle la Commission européenne «s'acharne à détruire l'élevage européen». La Confédération

paysanne dénonce un « affront aux paysannes et paysans du monde qui nourrissent les populations, [et parle d'] un scandale qui ne peut plus durer », tandis que l'interprofessionnelle de la viande Interbev s'alarme de l'« ouverture du marché européen à 20 000 t de viandes bovines mexicaines [...] qui étaient, jusqu'ici, interdites en Europe pour raisons sanitaires. » Des propos qui font réagir à Bruxelles, où l'on assure que l'accord ne révisé pas les normes sanitaires en vigueur et que le Green Deal européen aura force contraignante.

A Paris, Jean-Baptiste Lemoyne minimise : « Concernant l'agriculture française; rien ne vaut les chiffres. Sur la viande bovine, l'accord modernisé ouvre des quotas avec des droits réduits à 7,5 % sur 10000 t de bœuf et autant d'abats, or, en Europe, on consomme 8 millions de tonnes par an » Il insiste: « La France a poussé sur la défense de l'accord de Paris et de l'agriculture française, qui n'est pas une variable d'ajustement. Parler de braderie de l'agriculture, c'est oublier les clauses de sauvegarde, les taux bonifiés pour nos producteurs, ou encore la protection de 340 indications géographiques supplémentaires et, à travers elle notamment, la défense de notre modèle européen face aux États-Unis. » Une entourloupe ? Pas du tout ! « Le monde commercial est en état de délitement et l'OMC est proche de la paralysie, poursuit-il. Or un monde sans règles est régi par les seules lois de la jungle. D'autant que la rivalité entre la Chine et les États-Unis revêt désormais une dimension stratégique. Washington n'a qu'une obsession: démanteler les outils du multilatéralisme, comme en témoigne le combat mené par Trump contre l'OMS. Le fait de prendre les États-Unis en tenaille entre le Mexique et le Canada [via le Ceta], c'est plutôt pas mal joué! »

Une vision des choses que ne partage pas son homologue à l'Agriculture. En plein confinement, déjà, il lâchait une petite bombe, au détour d'autres sujets abordés au début d'avril lors d'une visioconférence informelle avec des parlementaires : « A mon avis, on ne signera plus d'accords internationaux comme ça », glissait en substance Didier Guillaume. Le 5 mai, au micro de Sud Radio, il précisait : « Le président de la République a dit qu'il faudrait une souveraineté alimentaire, donc une exception agricole et alimentaire dans les accords de libre-échange. On ne peut pas mettre l'agriculture et l'alimentation dans des accords internationaux. On n'échange pas des voitures, des fusées ou des avions avec de la viande et de l'alimentation. Nous devons prendre nos responsabilités. » Son entourage indique : « Les niveaux d'exigence en matière de sécurité sanitaire doivent être identiques et respectés, l'agriculture ne doit pas être la variable d'ajustement des accords commerciaux. » Et de préciser : « L'accord avec le Mexique, pour nous, c'est niet. »

Décision en 2021

Un ministre qui dit non, un secrétaire d'État qui dit oui... Entre nouveau monde et ancien monde, le cœur de la Macronie balance encore... « La France soutient pleinement l'accord commercial avec le Mexique », déclare l'un des membres de la Commission européenne, bien au fait des négociations. Paris assure donc son application? « Nous lancerons une étude d'impact pour déterminer si cet accord est positif pour la France, négatif ou neutre, annonce Jean-Baptiste Lemoyne. Nous nous prononcerons en fonction, sans doute pas avant 2021 », ajoute-t-il, sans plus de précisions. La Commission doit encore vérifier la conformité juridique de l'accord, le traduire dans les 24 langues de l'UE, puis le soumettre au Conseil des ministres et au Parlement européens. « Les Parlements nationaux seront appelés à se prononcer », assure celui qui porte le dossier pour le gouvernement français.

« Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché, déclarait Emmanuel Macron le 13 mars. Déléguer notre alimentation [...] à d'autres est une folie. » C'est tellement loin, le 13 mars. Une époque où l'on promettait que plus rien ne serait comme avant. ☒

5 au 11 juin 2020 / Marianne /13